

Séance du : 1^{er} février 2016

n° 04/2016

L'an deux mille seize, le premier février à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 21 janvier 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Isabelle COUTUREAU, Marie-Gabrielle DAYMIER, Marie-Françoise GAUBERT, Patricia RUIZ, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Patrick CHESNAY, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Pierre IZARD, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

M.DUTECH à D.VIENNE, P.FRAISSE à N.CALMET, JC.LAUTRE à D.LEGROS, P.MAUGARD à E.CRESPY, C.PORTET à P.POUNT BISET, C.PRADEL à JP.FLUMIAN, M.SIE à P.ESPUNY, B. STUDER à JP POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 37

Délégués suppléants :

Mme Colette CABROL, Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Etienne CRESPY, Guy DARNAUD, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean LATCHE, Gérard LAVIGNE, Dominique LEGROS, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE, Rémi ZANATTA.

Excusés :

Mmes Evelyne FABRE DURAND, Hélène GIRAL, Nathalie NACCACHE.

Mrs Brice ASENSIO, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Serge SERRANO, André VIOLA.

Objet : Modification du permis de construire : travaux du siège administratif

Vu la délibération du 02 mars 2009 actant l'achat d'une maison à usage de locaux administratifs située au seuil de Naurouze, commune de Montferrand (11),

Vu la délibération n°27/2014 du 21 octobre 2014 concernant le lancement du marché des travaux d'aménagement des locaux administratifs,

Vu le dossier n° PC 011 243 15 D004 ayant fait une demande de permis déposée en mairie en date du 1^{er} juillet 2015,

Vu l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France en date du 23 juillet 2015,

Vu l'avis favorable de la commission incendie et panique en date du 11 août 2015,

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 13 octobre 2015,

Vu l'avis favorable du pôle de compétence « Canal du Midi » en date du 19 novembre 2015,

Vu l'arrêté de Mr le Maire de Montferrand en date du 23 novembre 2015 autorisant le permis de construire,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une modification du permis de construire initial,

Monsieur le président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2015, le PETR du Pays Lauragais a repris la compétence SCOT, les missions de Pays et porte juridiquement le GAL des Terroirs du Lauragais, tout en mutualisant les locaux administratifs et les équipes techniques.

Une demande de permis de construire a été déposée en date du 1^{er} juillet 2015 et accordée le 23 novembre 2015.

Suite à l'évolution de la structure, et pour répondre aux actuels, une demande de modification du permis de construire a été envisagée avec l'architecte en charge du dossier, à savoir: créer non pas 2 bureaux supplémentaires mais 3 dans le garage (2 bureaux pour les agents ainsi qu'une salle permettant l'accueil du public, des porteurs de projets).

Pour cela, il est proposé de laisser la salle de réunion telle qu'elle est pour bénéficier d'une surface plus importante offerte dans le garage, et d'optimiser techniquement et financièrement les équipements nécessaires à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

L'optimisation de la salle d'archives est également envisagée via une légère augmentation de surface.

Il est proposé de ne pas modifier le reste du permis de construire (chauffage, plain pieds...).

Par ailleurs, depuis son rattachement au PETR, le Gal des Terroirs du Lauragais n'a toujours pas de bureaux dédiés, ces derniers étant conditionnés au permis de construire ci-dessus exposé.

La mise en place de bureaux dans un module temporaire pendant la durée des travaux permettrait aux agents en place de travailler dans des conditions plus favorables.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

**Le Comité Syndical, Oûi l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

1°) – **d'approuver la proposition de modification du permis de construire initial pour l'aménagement des locaux**

2°) – **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération, et pour permettre à l'équipe technique de bénéficier de conditions de travail favorables pendant la durée des travaux.

Fait à Avignonet Lauragais, le 1^{er} février 2016.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr